

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2019-02 – 08 AVIS SUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2019

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAES, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION**

Évelyne DONZEAUD donne procuration à Annie DUROUX  
David DELIGEY donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON  
Michèle BOURGOIN donne procuration à Xavier PARIS  
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ  
Sylviane STOME donne procuration à Jérémy DUPOUY

**ABSENT EXCUSÉ**

Jacques CHAUVET

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-34 du CGCT, l'avis du Conseil Municipal est nécessaire pour rendre exécutoire les délibérations du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relatives à un emprunt, notamment lorsque la somme à emprunter ne dépasse pas, seule ou réunie au chiffre d'autres emprunts non encore remboursés, le montant des revenus ordinaires de l'établissement et que le remboursement doit être effectué dans le délai de 12 années.

En l'espèce, par délibération en date du 29 novembre 2018, le CCAS a décidé de recourir à une ligne de trésorerie qui autorise des tirages et des remboursements journaliers, et le Conseil d'Administration a également autorisé le Président du CCAS ou son représentant à contracter cette ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 150 000,00 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable à un tirage : Euribor 3 mois + marge de 0,50 %
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle à terme échu
- Frais de dossier : 150,00 euros
- Commission d'engagement : 225 euros / prélevée en une seule fois
- Commission de non-utilisation : néant

Considérant que la durée du contrat est inférieure à 12 ans, et au regard des caractéristiques de la ligne de trésorerie susmentionnées, il vous est demandé de bien vouloir approuver le recours du CCAS à cette ligne de trésorerie.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L' UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras



**Publication le 27 février 2019**  
**GUJAN-MESTRAS le 27 février 2019**